

Version: 2 / FR remplace la version: 1 /

FR

Date de révision: 17.02.2021 Date d'impression 23.01.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

caraform active

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 D-20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone: +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 17.02.2021 23.01.23

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient sulfonate d'alkylbenzène de sodium; hydroxyde de sodium; métasilicate de

disodium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mixture

Composants dangereux

hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2 No. EINECS 215-185-5

Numéro 01-2119457892-27

d'enregistrement

Concentration >= 0.5 < 2 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Met. Corr. 1
 H290

 Skin Corr. 1A
 H314

 Eye Dam. 1
 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 0,5 < 2 % Skin Corr. 1A H314 >= 5 % Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5 % Skin Irrit. 2 H315 >= 0,5 < 2 %

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

No. CAS 68411-30-3 No. EINECS 270-115-0

Numéro 01-2119489428-22

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412

decan-1-ol, ethoxylated

No. CAS 78330-20-8

Concentration >= 1 < 10 %



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 17.02.2021 23.01.23

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale

Eye Dam. 1 H318

sodium cumenesulfonate

No. CAS 15763-76-5 No. EINECS 239-854-6

Numéro 01-2119489411-37

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

métasilicate de disodium

No. CAS 6834-92-0 No. EINECS 229-912-9

Numéro 01-2119449811-37

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 STOT SE 3 H335

Autres données

Texte officiel des phrases R, voir chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

Avis aux médecins / Risques



Version: 2 / FR remplace la version: 1 /

version: 1 / Date de révision: 17.02.2021

Date d'impression 23.01.23

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eeau, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Eliminer les résidus d'incendie conformément à la règlementation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aucune mesure particulière nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12 Des liquides non combustibles TRGS 510

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 17.02.2021 23.01.23

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

hydroxyde de sodium soude caustique

Liste VLEP

Valeur 2 mg/m³

Remarque: FT: 20

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

N'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide jaune clair Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé



Date d'impression remplace la version: 1/ Date de révision: Version: 2 / FR 23.01.23 FR

17.02.2021

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non déterminé Remarque

inflammabilité

évaluation Non applicable Limite inférieure et supérieure d'explosion Non applicable Remarque

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

non déterminé Remarque

valeur pH

Valeur 13.6 env.

température 20 °C

Viscosité

dynamique

100 Valeur mPa.s

°C température 20

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

non déterminé Remarque

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,09 g/cm³

20 °C température

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 17.02.2021 23.01.23

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat

DL50 > 6000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces rat

DL50 300 à 2000 mg/kg

métasilicate de disodium

Espèces rat

DL50 1150 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

métasilicate de disodium

Espèces rat

DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Risque de lésions oculaires graves.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 17.02.2021 23.01.23

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez

l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou

toxique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces Lepomis macrochirus

CL 50 1 à 10 mg/l

Durée d'exposition 96 h

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 96 h méthode DIN 38412, partie 15



mg/l

caraform active

Date d'impression remplace la version: 1/ Date de révision: Version: 2 / FR 23.01.23 FR

17.02.2021

métasilicate de disodium

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 210 mg/l Durée d'exposition h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Daphnia magna Espèces CE50 10

48 Durée d'exposition h

decan-1-ol, ethoxylated

100 CE50 mq/l Durée d'exposition 48 h

méthode DIN 38412, partie 11

Toxicité pour les algues (Composants)

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces Scenedesmus subspicatus

10 CE50 à mg/l

72 Durée d'exposition h

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces Scenedesmus subspicatus

CE₅₀ 100 mg/l

96 Durée d'exposition h méthode DIN 38412, partie 9

Toxicité pour les bactéries (Composants)

decan-1-ol, ethoxylated

Espèces boue activée

CE 10 5000 mg/l

métasilicate de disodium

boue activée Espèces

CE50 100 mg/l

Durée d'exposition 3 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

non déterminé Remarque

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

FR



caraform active

Version: 2 / FR remplace la version: 1 /

17.02.2021

Date d'impression 23.01.23

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

Date de révision:

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du
	transport terrestre.	transport maritime.	transport aérien.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface anioniques

moins de 5 %: ***

agents de surface non ioniques

Autres ingrédients ***



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 17.02.2021 23.01.23

parfums, (R)-p-mentha-1,8-diène

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de WGK 2

l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)

conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provogue des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1B Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container CAS: Chemical Abstracts Service VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 17.02.2021 23.01.23

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by

the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution) ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations EU: European Union

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.